

Choisir la meilleure stratégie patrimoniale

Niveau : Expert

Durée : 2,0 jour(s) soit 14,0 heure(s)

Public concerné :

Notaires et collaborateurs expérimentés

Objectifs pédagogiques :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Choisir la meilleure stratégie fiscale sans négliger ses aspects juridiques
- Evaluer l'impact des dernières réformes fiscales sur la transmission de patrimoines
- Actualiser et perfectionner ses connaissances en matière de stratégies patrimoniales
- Conseiller et choisir la stratégie la plus adaptée à une situation donnée
- Identifier les limites de l'abus de droit

Contenu :

I - Les donations avant cession et quasi-usufruit : faisabilité et précautions

II - Les stratégies de contournement du rappel fiscal de 15 ans

- A. Comment réaliser des transmissions espacées de moins de 15 ans en échappant au rappel fiscal ?
B. Utilisation des libéralités graduelles et résiduelles, de la donation-partage transgénérationnelle

III - Les stratégies fondées sur une meilleure utilisation du tarif et les sauts de générations

- A. Mise en œuvre et optimisation des sauts de génération : comment combiner saut de génération et l'assurance-vie ?
B. Utiliser au mieux le régime fiscal de la représentation
C. Les réincorporations transgénérationnelles

IV - Les stratégies de couple

- A. Utiliser de manière optimale l'exonération du conjoint et partenaire survivant, les legs nets de frais et droits
B. Assurance-vie et règlement de la succession du conjoint survivant : Régime de communauté et de participation aux acquêts

Page 1 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 DELEGATION NATIONAL : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

- C. Les techniques fondées sur les régimes matrimoniaux
- D. Utilisation de la donation-partage conjonctive

V - Le démembrément de propriété et les régimes de faveur

- A. Comment rédiger la clause de rétention et de reversion d'usufruit ?
- B. Du bon usage du démembrément de propriété et des usufruits successifs
- C. Comment rédiger la clause bénéficiaire démembrée ?
- D. Comment rédiger une clause bénéficiaire à options ?
- E. Comment rédiger une convention de démembrément d'un contrat de capitalisation ?
- F. Comment renforcer la sécurité juridique d'une transmission de patrimoine ?
- G. Les régimes fiscaux de faveur : dons exceptionnels, régimes spéciaux et exonération
- H. Utiliser à bons escient les libéralités atypiques
- I. Du bon usage des droits de retour

VI. Actualité fiscale

- A. Comment utiliser les derniers dispositifs fiscaux mis en place ?
- B. Analyse de la jurisprudence et doctrine administrative récente, évaluation de leur impact en termes de stratégies patrimoniales
- C. Les nouvelles règles relatives à l'abus de droit

Prérequis

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances pratique courante des règles civiles et fiscales sont conseillées et vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

Modalités d'exécution

Formation en présentiel ou Visioformation

Modalités pédagogiques

Type de formation : Intra, inter, commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en œuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

 **DELEGATION NATIONAL** : 16 rue Etienne Marcel 75002 PARIS

Tél. +33 1 53 40 45 40 – Fax : +33 1 53 40 45 41 – Courriel : national@inafon.fr – Site : <https://www.inafon.fr>

illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

Modalités Techniques

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

Modalités d'encadrement

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

Remise d'une attestation

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation